

3^{ème} plan national d'actions en faveur des milieux humides

Compte-rendu du Groupe thématique « Agriculture » du 7 mars 2019

13^{ème} réunion

Étaient présents :

- Services de l'État :
 - **MTES/DEB** : Ghislaine FERRERE, Joanie CATRIN
 - **MTES/DEB/ATAP1** : Sylvie PORTEFAIX
 - **MAA** : Sophie GARDEL
 - **MTES/CGDD** : Grégory LE LAURENT
 - **Agence de l'eau Adour-Garonne** : Cécile GALLIAN
 - **AFB** : Pierre CAESSTEKER
- Collectivités territoriales :
 - **Forum des marais atlantiques** : Florence THINZILAL
 - **Syndicat mixte Baie de Somme** : Yann DUFOUR
- Associations :
 - **Fédération nationale des associations syndicales de marais** : Jean-Marie GILARDEAU
 - **ADASEA 32** : Claire LEMOUZY
 - **FPNRF** : Thierry MOUGEY
 - **UPGE** : Benjamin THINON
 - **Scopéla** : Sarah MIHOUT
- Représentants des usagers :
 - **APCA** : Luc SERVANT, Nathalie GALIRI, Louise MACE, Noémie TERMEAU
 - **CA Loire-Atlantique** : Agnès LANNUZEL
 - **FNSEA** : Sylvain DELYE, Gilles BARAIZE
- Intervenants :
 - **MTES** : Ghislaine FERRERE, Joanie CATRIN
 - **CGDD** : Grégory LE LAURENT
 - **Forum des marais atlantiques** : Florence THINZILAL
 - **APCA** : Louise MACE
 - **Scopéla** : Sarah MIHOUT

Président de la séance : Luc SERVANT

1 - Actualités générales (MTES/DEB - Ghislaine FERRERE)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

- Validation du compte-rendu du GTh « Agriculture » du 16 octobre 2018.
- Remise et publication en février du rapport parlementaire « Terres d'eau, Terres d'avenir ».
- Assises de l'eau « Grand Cycle » en cours (Conclusions initialement prévues fin avril mais reportées).
- Assises nationales de la biodiversité les 19-20-21 juin à Massy-Palaiseau, avec des sujets diversifiés dont Agriculture et Biodiversité, et dans lesquels le MTES va intégrer la question des milieux humides.
- Dans le cadre du Plan Biodiversité, lancement prévu en 2019 d'un PNA « espèces (aviaires) des milieux humides »
- Actualités 2018 sur le Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours :
 - La remise des prix a été réalisée en présence du Ministre de l'Agriculture – Didier GUILLAUME – le président de l'INRA – Philippe MAUGUIN – et le président des Chambres d'Agriculture – Claude COCHONNEAU.
 - Le concours prend de l'ampleur
 - 2017 : 44 territoires organisateurs, 48 lauréats
 - 2018 : 50 territoires organisateurs, 54 lauréats
 - 2019 : 65 territoires inscrits
 - Catégorie la plus représentée : « Plaine et Piémont/Humide » avec 15 candidats cette année.
 - Remise des prix 2018 dans cette catégorie :
 - 1^{er} prix EARL Brault (Vallée de la Loire)
 - 2^{ème} prix : GAEC de l'Ile Dadet (Estuaire de la Loire)
 - 3^{ème} prix : Jean-Paul Demoly (Moyenne Vallée de l'Ognon et plateau calcaire centrale de Haute-Saône).
 - De plus en plus de territoires en milieux humides sont mis à l'honneur mais il y a encore un important potentiel à valoriser à travers ce concours. En effet, la diagonale Nord-Ouest est peu mobilisée.
 - Les collectivités sont encore trop peu mobilisées autour de ce concours alors qu'elles peuvent être organisatrices (notamment EPCI). Cela peut s'expliquer par :
 - le manque de visibilité du concours auprès des agriculteurs et des potentiels organisateurs parmi la masse d'information existante ;
 - le fait que le concours soit encore récent.

Thierry Mougey a lancé une invitation aux membres du GThA à participer aux travaux

de ce comité pour alimenter les réflexions sur le développement du concours.

- La mobilisation des agriculteurs pour participer aux concours semble parfois difficile et requiert une animation pour les motiver et les inciter à y participer. Le nouveau titre du concours « Pratiques Agro-Ecologiques » qui a remplacé « Prairies fleuries » devrait être plus incitatif.
- Retour sur le déroulement du SIA 2019 :
 - Le FMA a eu accès grâce au Réseau Rural National au SIA 2019. Le FMA s'interroge sur la pertinence de mettre en place un évènement pour le prochain SIA (2020) autour des travaux qu'il pilote dans le cadre de la mission CGAAER/CGEDD « Préservation de l'élevage extensif en milieux humides » ;
 - Le MAA indique qu'il y a eu de nombreuses discussions autour des sujets environnementaux avec le public au cours du salon sur le stand du MAA ;
 - L'agriculture a été valorisée au-delà de sa fonction de production alimentaire à travers les thématiques environnementales comme les Services Environnementaux et le changement climatique.

2- Retour sur la journée territoriale « Projets agricoles en milieux humides » du 23 octobre 2018 – marais de Grand-Lieu (44) (APCA - Noémie TERMEAU)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Contenu de la séquence :

- Il s'agit de la 3^{ème} édition des journées territoriales « Projets agricoles en milieux humides ». Les 2 journées territoriales précédentes ont été organisées dans le Nord-Est (bassin Rhin-Meuse – Haute-Saône – Noroy-le-Bourg) et le Nord-Ouest (bassin Artois Picardie – Somme – Plaine maritime picarde)
- Rappel des objectifs de la journée : faire rencontrer et échanger des porteurs de projets en zones humides, financeurs, donneurs d'ordre, gestionnaires de bassins, agriculteurs...
- Journée co-organisée par l'APCA et la Chambre des Pays-de-la-Loire sur le site du marais de Grand-Lieu en Loire-Atlantique.
- Présentation du déroulé et conclusion de la journée
 - 62 participants : gestionnaires de bassin versant, collectivités, associations environnementales, chambres d'agriculture, parcs naturels...
 - Séquence plénière le matin autour de travaux en zones humides, visites de terrains l'après-midi (présentation du marais de Grand-Lieu, visite de prairies communales et témoignage d'un éleveur, discussion autour de la valeur fourragère des prairies humides et exemple de gestion pratique de la jussie) ;

Rédaction des Actes de la journée.

- Appel à candidature pour accueillir les 2 prochaines journées prévues dans le Sud-Ouest et le Sud-Est.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Agnès Lannuzel de la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire et co-organisatrice de la journée territoriale zone humide 2018 souligne que le format de la journée (temps en salle le matin et visites l'après-midi) est équilibré et est à réitérer pour les prochaines journées. Ce format de rencontre a permis de mobiliser et d'échanger avec des opérateurs hors région (Bretagne et Aquitaine notamment).
- Proposition pour les prochaines journées :
 - faire intervenir des projets et/ou des agriculteurs exploitant seulement quelques parcelles en zones humides dans leur système agricole. Dans ce cadre, une des prochaines éditions pourrait être organisée sur les Barthes de l'Adour, dans les départements du Tarn ou encore du Gers par exemple.
 - Traiter la question de l'articulation entre Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et préservation des zones humides.

3- Actualités sur le projet PAC post-2020 (CGDD – Grégory Le Laurent)

Contenu de la séquence :

Le Commissariat Général du Développement Durable (CGDD) du MTES est l'interlocuteur du MAA sur les questions relatives à la PAC.

Grégory Le Laurent (chargé de mission au CGDD) rappelle que :

- le MTES a un rôle d'impulser le verdissement de l'ensemble des politiques publiques ;
- le MTES est donc associé aux réflexions sur le verdissement du prochain programme de la PAC ;
- le climat européen est peu propice sur les sujets environnementaux au sein de la PAC ;
- les négociations autour de la PAC post-2020 s'effectuent dans un contexte de Brexit, de révision du budget de l'UE (dont une réduction du budget de la PAC) et de renouvellement des membres du Parlement européen ;
- il est difficile de savoir si le calendrier de mise en place de la prochaine PAC sera respecté d'ici le 1er janvier 2021 ;
- une des principales innovations de la future PAC est l'introduction d'une subsidiarité entre l'UE et les Etats membres ; ceux-ci étant chargés d'élaborer une stratégie nationale de déclinaison de la PAC, approuvée par la Commission : le plan stratégique national.

Une autre innovation consiste en l'introduction par la Commission d'un outil de rémunération des pratiques bénéfiques à l'environnement sur le premier pilier, auquel est favorable la France pour valoriser les services environnementaux rendus et inciter la performance environnementale des exploitations.

Concernant les questions environnementales dans le cadre de la PAC, Grégory Le Laurent rappelle que la France défend la nécessité de préserver un socle commun européen ambitieux opposable aux choix nationaux qu'effectueront les Etats membres à travers leurs PSN au moyen des éléments suivants :

- la fixation au niveau européen d'objectifs environnementaux quantifiés, notamment sur l'utilisation des produits phytosanitaires dont le Président de la République a indiqué le 4 mars qu'elle devrait être divisée par deux dans l'Union d'ici 2025 ;
- une conditionnalité renforcée, en plus de l'intégration des critères et des exigences du verdissement proposé par la Commission ;
- un *eco-scheme* obligatoire et ambitieux pour tous les Etats membres ;
- la définition au niveau européen d'un pourcentage minimal de dépenses sur les deux piliers (FEAGA + FEADER) en faveur des dépenses environnementales ;
- maintenir et renforcer (collectif, territoire, etc.) les mesures du second pilier existantes.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Sophie GARDEL du MAA indique que le plan stratégique national est en cours d'élaboration. Se pose la question de la pondération des outils budgétaires.
- Sylvain DELYE de la FNSEA pose la question de la possibilité de mettre en place des aides à long-terme pour faire face à la déprise foncière en milieux humides et s'interroge sur l'ambition de la Commission quant au soutien du maintien des pratiques ou systèmes bénéfiques à l'environnement. Le CGDD indique que la Commission semble poursuivre tant les logiques de changement des pratiques que de maintien de celles-ci. Il indique à cet égard que l'*eco-scheme* proposé par la Commission pourrait tout à fait servir de soutien du maintien de bonnes pratiques, notamment en milieux humides. Néanmoins, cet aspect de la gestion des pratiques va dépendre de la politique nationale. Il précise par ailleurs, concernant l'ICHN, que cet outil est considéré comme une aide économique face à un handicap naturel par la Commission. La France considère qu'elle dispose également d'une finalité environnementale et en défend le principe.
- Le Président Luc SERVANT souligne que les producteurs attendent une véritable politique agricole européenne afin d'éviter les distorsions de marché entre les Etats membres. Le CGDD partage cette nécessité et rappelle que l'enjeu de cette nouvelle PAC est bien le degré de commun européen. La France promeut un commun ambitieux.
- Y a-t-il un risque de transfert des aides du 2nd pilier de l'agriculture vers le développement rural ? Le CGDD indique ne pas avoir identifié un tel risque pour autant d'ailleurs que cela constitue réellement un risque. Le développement rural est également un vecteur de développement agricole.
- Les régions resteront-elles gestionnaires des aides du 2nd pilier de la PAC (notamment des MAE) ? La CGDD indique qu'un travail sur la répartition différenciée de la gestion des aides entre l'Etat et les régions est en cours au niveau national sous l'égide du MAA.

4 – Point sur l’action 24 du Plan Biodiversité (CGDD – Grégory Le Laurent)

Contenu de la séquence :

Rappel de la mesure 24 du Plan Biodiversité :

- Plan sorti en juillet 2018
- Mesure 24 : « *Mettre en place les paiements pour service environnementaux* »
 - « *Nous consacrerons 150 M€ d’ici 2021 dans le cadre du 11e programme des agences de l’eau pour expérimenter, sans attendre la prochaine PAC, de nouveaux outils de paiement pour services environnementaux (PSE)* »
 - « *Nous inciterons les agriculteurs à augmenter les surfaces en prairies permanentes et les éléments semi-naturels du paysage tels que les haies, mares, murets, bandes enherbées, etc.* »
- Objectif de développer l’agro-écologie en France : accompagner la sortie du glyphosate, développer les continuités écologiques (linéaires de haies)...

Le travail lancé en juillet 2018 dans le cadre de cette action est toujours en cours. Actuellement les travaux pilotés par le CGDD sont orientés sur le ciblage des territoires à enjeux pour mettre en place des expérimentations sur un type de PSE et dans l’optique de créer un outil opérationnel et innovant.

En effet, Grégory Le Laurent rappelle que le concept de PSE est très large et peut à la fois concerner des fonds privés et publics comme être envisagé à titre de politique publique ou simplement d’outil. La finalité de la mesure 24 est de proposer une forme de PSE dans le cadre public qui soit fonctionnelle, réponde au besoin de reconnaître la fourniture de services environnementaux et l’incite en dépassant notamment la logique limitative de compensation des surcoûts et manques à gagner comme semble y inviter la Commission européenne à travers sa proposition sur l’*eco-scheme*, qui soit, enfin, modulable selon les dynamiques et projets de territoire pour s’adapter aux enjeux et spécificités locales.

La mise en place de l’action 24 pose la question de la définition d’un service environnemental (service rendu par une activité humaine améliorant un service écosystémique), différent d’un service écosystémique (service rendu par la nature). A ce jour, il reste compliqué d’attribuer une valeur aux services écosystémiques et environnementaux.

Ainsi, les enjeux qui se posent à ce stade des réflexions sur les PSE sont :

- La caractérisation des systèmes de production : comment est quantifié le SE rendu par l’agriculteur ? Quelle valeur lui attribuer ?
- La compatibilité du dispositif envisagé avec les lignes directrices agricoles,
- L’articulation des PSE avec les aides existantes.

Pistes de réflexions proposées par le CGDD :

- Privilégier une approche systémique de l’exploitation et du territoire,
- Placer la dynamique de projet territorial et le projet au cœur du dispositif qui doit se fonder sur une négociation entre Agences de l’eau et porteur de projet territorial,

- Entrer dans une logique de résultats et non de moyens : trouver une logique de différenciation des systèmes agricoles : l'agriculteur est rémunéré annuellement en fonction de ce qu'il fait et, partant, de la performance environnementale de son exploitation,
- Scinder la notion de service environnemental en deux domaines : paysager et agronomique et attribuer pour chacun une valeur au niveau national,
- Proposer un dispositif modulable qui s'adapte aux enjeux du territoire et permette aux porteurs de projet et aux agences de définir les conditions dans lesquelles (seuils, critères, etc.) les agriculteurs pourront se voir attribuer les valeurs nationales arrêtées selon la performance de leurs systèmes,
- Agir au niveau de l'aménagement du territoire et pas seulement des pratiques agricoles : identifier les territoires à enjeux eau et biodiversité.
- Quelle articulation possible entre MAE existantes et PSE ?

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Deux aspects peuvent compléter la réflexion :
 - le caractère collectif du service rendu, de la gestion des zones humides ;
 - la distinction entre une prestation de service réalisable par plusieurs prestataires (curage de fossés) et un service réalisable uniquement par un agriculteur (maintien des milieux ouverts par le pâturage). Le CGDD rappelle que la mesure concerne les agriculteurs et les systèmes de production.
- Aujourd'hui, les MAE unitaires rémunèrent des manques à gagner relatifs à des pratiques agricoles ;
- LA FNSEA indique qu'il lui importe que l'agriculteur puisse bénéficier d'un outil simple à mettre en place et souple pour répondre à des enjeux environnementaux (agriculteur acteur de l'environnement). Elle rappelle qu'il y a un sentiment général d'insatisfaction sur les MAE actuelles et souhaite que la profession agricole soit associée aux travaux du CGDD. Le CGDD indique que ce sera le cas dans un second temps ;
- Le PSE doit être un outil de territoire modulable et discutable à l'échelle locale. Or, l'application du barème de rémunération des pratiques va dépendre du contexte territorial : faut-il encourager le maintien ou plutôt accentuer le changement des pratiques ? Ou faut-il trouver un équilibre entre les deux stratégies ?
- l'Agence de l'eau Artois-Picardie indique que dans le cadre du Programme Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH), deux territoires sont engagés dans une réflexion sur les PSE (Plaine Maritime Picarde et Basse vallée de la Slack). L'agence organisera des réunions avec, notamment, les acteurs de ses territoires, pour réfléchir autour des PSE.
- Pour illustrer le caractère collectif d'un service rendu, la fédération des PNR cite l'exemple Suisse : la conditionnalité des MAE est liée à un pourcentage minimum de contractants ou d'un bonus financier en fonction de la dimension collective des MAE.

5 – Présentation du dispositif « Projet Alimentaire Territorial » (PAT)

(APCA – Louise MACE)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Contenu de la séquence :

- **Présentation du dispositif**

Le PAT est un dispositif lancé par le MAA dans le but de développer des systèmes alimentaires durables dans le cadre de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF 2014) : « *Les projets alimentaires territoriaux (...) sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.* »

C'est aussi un dispositif transversal et non obligatoire permettant de mettre en cohérence plusieurs logiques de territoire autour de thématiques alimentaires. Il s'agit d'un projet de territoire qui répond aux enjeux du PNA (Plan National Alimentaire)¹ :

- ancrage territorial de l'alimentation
- justice sociale
- éducation à l'alimentation
- nutrition et santé.

Il permet de promouvoir des initiatives locales.

Les PAT sont majoritairement portés par des collectivités territoriales mais également par des Chambres d'agriculture, des Conseils départementaux, des territoires de projets type PNR, PETR etc. Ils peuvent être portés à plusieurs échelles territoriales.

Actuellement, 21 PAT sont reconnus officiellement par la MAA mais il y en a plus d'une centaine en cours de démarrage.

Parmi les PAT recensés sur le territoire national, une typologie a été proposée par le RnPAT². On distingue 3 « types » de PAT :

- Les PAT « agri-alimentaires » ponctuels concernent notamment l'approvisionnement de la restauration collective en produit locaux ;
- Les PAT « agri-alimentaires » structurants ont une dimension de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'éducation à l'alimentation ;
- Les PAT systémiques recourent l'ensemble des thématiques alimentaires d'un territoire (économie alimentaire, accessibilité sociale, culture et gastronomie, environnement, aménagement du territoire, nutrition et santé).

¹ A noter que le nouveau PNA est en cours de réécriture. Il devrait être publié avant l'été 2019.

² RnPAT : « Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux » est un méta-réseau adossé sur les projets MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural) du Réseau Rural Français.

L'objectif est de tendre vers les PAT systémiques.

Implication des Chambres d'agriculture : elles sont investies dans 2/3 des PAT développés sur le territoire national en tant que co-pilotes et partenaires. Les Chambres via l'APCA co-pilotent le Réseau national des PAT (RnPAT) avec l'association Terres en ville (chef de file). Le RnPAT est un lieu de ressource pour promouvoir les PAT. L'adhésion au RnPAT est gratuite. Il compte à ce jour 80 membres (essentiellement des porteurs de projets mais aussi des têtes de réseau : ADEME, réseau CPIE, FNAB, CIVAM...)

Exemples de PAT associant alimentation et enjeux environnementaux :

- Le PAT du Loire Layon Aubance
- Le PAT de la métropole du Grand Lyon

Cet outil présente un véritable intérêt pour valoriser des productions agricoles issues des milieux humides.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Le PAT de Rennes implique des démarches similaires au PSE, ce qui est une démarche très intéressante pour valoriser les produits agricoles.
- La région Occitanie a mis en place un Plan Régional de l'Alimentation (2019-2023). Ce cadre semble propice aux financements de PAT.
- Possibilité d'effectuer un lien avec le GTh Urbanisme sur la thématique des PAT.
- Il serait intéressant d'inviter l'association Terres en ville à une des séquences de travail du GThA afin d'échanger sur les leviers envisageables associant zones humides et PAT. Possibilité de réaliser une réunion délocalisée pour aller voir un projet.

6 – Information et échanges sur la mise en œuvre du rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » (Florence THINZILAL)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

▪ **Actualités :**

Site Marais de Brouage :

- La vidéo du parlement de Brouage a été publiée en octobre 2018 : [lien vidéo](#)
- Un animateur pour le GIEE est en cours de recrutement par la Communauté de Communes de Marennes.
- L'Association Foncière Pastorale (AFP) est en cours d'achèvement (enquête publique terminée en attente de l'avis du Commissaire enquêteur en mars 2019). Une première Assemblée Générale non constitutive est prévue dans 2 mois.

- Venue d'Alain ROUSSET (Président de la région Nouvelle Aquitaine) pour la présentation du Grand projet du marais de Brouage le 10 janvier 2019.
- L'Agence de l'eau Adour-Garonne travaille avec les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine (enveloppe de 5 millions d'euros proposée) pour impulser des expérimentations PSE dans le cadre de l'action 24 du Plan Biodiversité.

Site du Cotentin et du Bessin :

- Recrutement en cours d'un animateur au sein du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin pour la mission.
- Première réunion de lancement de l'action a eu lieu le 11 janvier 2019.

Site de la Plaine Maritime Picarde :

- Forum de l'élevage en zones humides – vallée et Baie de Somme le 23 novembre 2018 à Abbeville.
- Comité de pilotage Programme de maintien de l'élevage en zones humides commun « moyenne vallée de la Somme » et de la « plaine maritime picarde » - 21 mars 2019

Retour sur la première réunion de travail MAE collectives/PSE :

- Première réunion le 22 janvier 2019
- Objectif : définir le cadre de travail pour l'expérimentation de MAE collectives et PSE
- Animateurs : Yves Brugière, Jean-Baptiste Milcamps (DDTM 17), Florence Thinzilal et Théo Normand (FMA)

La réunion s'est déroulée en 2 temps. La matinée a permis un brainstorming sur :

- les mesures idéales à mettre en place,
- les besoins,
- les mesures existantes qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas ,
- la définition/distinction des mesures collectives et individuelles.

L'après-midi a permis un premier échange avec Grégory Le Laurent du CGDD sur l'intégration des propositions du matin dans le cadre de l'action 24 du Plan Biodiversité.

A l'issue de la réunion, une liste des actions à caractère collectif identifiées et les structures désignées pour approfondir la définition de ces actions :

- entretien du réseau tertiaire et des voies d'accès ; site du Marais de Brouage
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes ; Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire ;
- lutte contre le parasitisme ; site de la Plaine Maritime Picarde ;
- calendrier collectif pour les fauches ; site du Cotentin Bessin et Chambre d'agriculture de Charente-Maritime ;

- pâturage en zones humides ; Yves Brugière et Michel Coudriau ;
- analyse du cahier des charges sur les MAE collectives, synthèse et retours d'expériences sur les pratiques positives/négatives de la mise en œuvre des MAE sur chaque site pilote ; FMA.

La 2^{ème} réunion est prévue pour le 8 mars 2019.

Calendrier du FMA :

- Rencontre annuelle de l'expérimentation pour l'année 2019 sur le site de la Plaine Maritime Picarde prévue pour mai/juin 2019. Idée de valoriser cette rencontre sous forme de vidéo.
- Dans le programme d'action, il est prévu de travailler sur une plateforme d'échanges de document et d'informations. Le FMA va dans un premier temps faire le point sur les besoins des sites pilotes et proposer une solution d'échanges de document en interne. Dans un second temps, le FMA va étudier la nécessité de mettre en place un site internet sur la thématique « élevage en milieux humides ». Pour l'heure, le FMA a créé une page sur l'expérimentation sur son [site internet](#) et une rubrique spécifique « élevage en zones humides » sur sa [base de données documentaire](#).
- Travail avec l'INRA de Saint Laurent de la Prée prévu pour le 2nd trimestre sur l'alimentation d'un centre de ressources documentaires du FMA relatif à la thématique « élevage en zones humides ».
- Poursuite des travaux engagés sur les MAEc collectives et les PSE .

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Le groupe de travail MAE/PSE précise que les MAE collectives proposées seront idéalement portées par un collectif d'agriculteurs dans le cadre d'une structure collective qui reste à définir. Il indique également que l'idée est d'intégrer des paiements individuels dans les paiements collectifs afin de créer une complémentarité entre les deux types de paiements.

7 – Séquence de travail 3^{ème} PNMH (MTES/DEB – Ghislaine FERRERE, Joanie CATRIN / APCA – Noémie TERMEAU / Scopéla - Sarah MIHOUT)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Ne seront retranscrits, ici, que les principaux échanges et décisions prises lors de cette séquence.

Présentation des premiers résultats de la consultation internet de la seconde séquence des Assises de l'eau :

A l'issue de cette consultation, quatre types de leviers d'actions ressortent pour le volet agriculture en zones humides : réglementaire, financier, territorial et communication.

Ces premiers résultats sont à enrichir et mettre en forme avec la contribution des membres du GThA.

Discussion autour du projet d'élargissement de l'action 20 « Elaborer un guide technique 'Valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage' » pilotée par Scopéla et l'INRA:

▪ **Rappel sur l'avancement de l'action 20 :**

Sarah Mihout rappelle l'objectif de l'action 20 : rédiger un guide technique générique permettant aux éleveurs de révéler des valeurs d'usages des zones humides à l'échelle de la parcelle et du système d'exploitation. L'action a démarré à l'automne 2018 avec l'élaboration d'un protocole de recueil des valeurs d'usages des zones humides en élevage. Le protocole est en cours de test, le lancement des enquêtes auprès de 22 fermes est prévu pour avril 2019.

- **Projet d'élargissement de l'action :** « Accompagner les éleveurs dans la non-utilisation des traitements allopathiques par la production d'un cadre de raisonnement, de connaissances et d'outils opérationnels à l'interface entre l'empirique et le scientifique »

Pour compléter le travail effectué dans le cadre de l'action 20, Scopéla souhaite élargir son action à la maîtrise de l'infestation parasitaire au pâturage. Ainsi, avec l'appui des travaux réalisés dans le cadre de l'action 21 (Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieux humides) menée par le SNGTV et d'après les préoccupations relevés dans les territoires et les motivations des adhérents du réseau Pâtur'Ajuste, Scopéla a défini 4 objectifs :

- articuler les recommandations des vétérinaires et des agronomes (parfois *a priori* contradictoires) en matière de conduite technique du pâturage ;
- mettre en avant la diversité des solutions de maîtrise de l'infestation parasitaire au pâturage ;
- faire gagner les éleveurs en autonomie de décision (comprendre l'effet de leurs pratiques sur la végétation, le troupeau et les parasites) ;
- actionner les connaissances (rendre opérationnel les référentiels techniques existants en mêlant connaissances scientifiques et empiriques).

Pour répondre à ces objectifs Scopéla propose de mettre en place 4 actions :

Action 1 : enrichir le champ des connaissances (comprendre les interactions entre les dynamiques des parasites, des troupeaux, des végétaux et des pratiques d'élevage).

Action 2 : apporter un cadre de raisonnement commun (intégration d'un volet « santé » dans la démarche Pâtur'Ajuste).

Action 3 : rendre actionnable les connaissances (identifier les leviers d'actions et leur pilotage).

Action 4 : transférer les connaissances aux éleveurs (proposer un éventail technique, ouvrir le champs des possibles).

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Point de vigilance : selon la Fédération des PNR, il est important de mener un travail conjoint vétérinaires/agronomes/écologues afin de faire avancer les réflexions au mieux tout en évitant des travaux en parallèles sur une même problématique.
- Il faut bien intégrer l'aspect praticabilité des parcelles en zones humides dans la démarche Pâtur'Ajuste.
- « Est-il plus pertinent de raisonner le risque de parasitisme de façon générique ou au cas par cas (en raison de la forte diversité des types de parasites) ? » L'ambition de cette action est de rester le plus générique possible en dégagant des processus clés afin d'être appliquée partout en milieux naturels.
- Quelle est la nature de l'interaction entre l'éleveur et le chercheur ? L'idée du projet d'action est de partir du terrain pour en dégager des hypothèses scientifiques (science conceptuelle) et de mettre en évidence des « vides scientifiques » qui pourront être éclairés en partie par un projet financé par la Région Occitanie. Ce projet, mené par plusieurs laboratoires de l'INRA de Toulouse en partenariat avec Scopéla est intitulé : *Co-construire connaissances et outils valorisant l'expérience des éleveurs pour accompagner des dynamiques collectives favorisant des pratiques d'élevages agroécologiques en Occitanie (PATURAJUSTE) – 2019 à 2021*. Il possède un lot dédié à la conception d'une représentation intégrant alimentation et santé et caractérisation d'indicateurs et leviers pour une gestion agroécologique du parasitisme.
- L'Agence de l'eau Artois-Picardie est très intéressée par ce projet d'action dans la mesure où une vingtaine d'agriculteurs de son territoire sont engagés à la fois dans la démarche Pâtur'Ajuste avec Scopéla et dans une démarche de gestion du Parasitisme avec Vét'el. Dans ce cadre des questions de cohérence de pratiques se sont déjà posées.
- **Proposition** : réaliser un tour des Agences de l'eau de France pour évaluer leur intérêt à participer au projet de l'action 20.

Le 15 mai 2019 Scopéla participera au congrès national organisé par la SNGTV (15, 16 et 17 mai 2019). L'intervention de Scopéla, intitulée « *Assouplir le regard des vétérinaires sur les techniques de conduite du pâturage : retours d'expérience des éleveurs du réseau Pâtur'Ajuste* », permettra de présenter la démarche Pâtur'Ajuste aux praticiens vétérinaires et d'engager les discussions autour de ce projet en construction.

Point sur le rapport parlementaire « Terres d'eau, terres d'avenir »:

Le rapport a été publié en février 2019. Son analyse par le MTES est en cours autour de 4 axes de réflexion :

- Actions résolues et structurées de sensibilisation,
- Mise en responsabilité des territoires et « projets de terres d'eau »,
- Cadre national : rénovation et compléments, avec notamment la question de la définition des zones humides

- Outils techniques, financiers et fiscaux.

Des échanges avec les parlementaires de la mission pour la mise en œuvre du rapport sont à venir pour mars/avril. Les premiers résultats des Assises de l'eau seront intégrés aux discussions. Il est prévu que le rapport soit présenté au CNB (Comité National de la Biodiversité) le 18 juin 2019.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- La FNSEA regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'informations sur les méthodes de définition des zones humides et que les terrains limitrophes des zones humides aient été écartés des travaux du rapport. La FNSEA souligne que les cabinets d'urbanisme souvent chargés de délimiter les zones humides sont souvent trop peu formés pour cela.
- L'UPGE a travaillé pendant 1 an avec 500 professionnels afin de faire remonter au MTES les biais d'expertise fondés sur les textes et documents de référence (voir article : <http://www.genie-ecologique.fr/preservation-des-zones-humides-2-2-lettre-aux-ministres/>). La prise en compte des ZH dans les documents d'urbanisme s'est beaucoup dégradée.
- Il serait intéressant de lire le rapport en déterminant les outils/actions applicables à l'ensemble des écosystèmes ou spécifiquement aux milieux humides.

7 - Feuille de route des prochains GTh Agriculture

La quatorzième réunion du GTh *Agriculture* aura lieu, le **jeudi 13 juin 2019**, de 10h00 à 16h30.

Les fiches bilan des actions pilotées par les membres du GThA ont été distribuées en séance. Les retours des membres sont attendus pour le 29 mars au plus tard.

Lors de cette réunion, selon les premières pistes identifiées, il s'agira d'aborder par exemple :

- La quatorzième réunion du GTh *Agriculture* aura lieu, le **jeudi 13 juin 2019**, de 10h00 à 16h30.
- Les fiches bilan des actions pilotées par les membres du GThA ont été distribuées en séance. Les retours des membres sont attendus pour le 29 mars au plus tard.
- Lors de cette réunion organisée à Paris, selon les premières pistes identifiées, il s'agira d'aborder par exemple :
 - Séquence de travail sur le nouveau plan : lister les travaux des actions en cours et les perspectives à intégrer dans le 4^{ème} PNMH. Cette liste sera alimentée par le bilan des actions du GThA, les discussions autour du rapport parlementaire sur les zones humides ainsi que les résultats de la seconde séquence des Assises de l'eau ;
 - Nouveaux échanges sur la phase d'expérimentation du rapport "*Préservation de l'élevage extensif gestionnaire des milieux humides*" ;
 - La cohabitation culture / élevage ;

- quel(s) accompagnement(s) existe(nt) pour implanter de l'élevage quand il y a déprise de l'activité céréalière sur un territoire ?

- Proposition d'interventions complémentaires :
 - Présentation des services environnementaux et applications possibles aux pratiques agricoles en milieux humides - **Louis SICARD (APCA)** + intervention d'une Agence de l'Eau (**Cécile GALLIAN de l'AEAP ?**) sur ce qu'elle envisage sur cette thématique dans son 11^{ème} programme ?
 - Présentation des Solutions fondées sur la nature - **Justine Delangue (UICN)**
 - Suites du Guide des Zones humides – **Vincent LETALOUR (CRA Bretagne)**
 - Travaux de la CATZH avec les éleveurs en faveur des MH du Gers – **Claire LEMOUZY (ADASEA 32)**